Image not found or type unknown

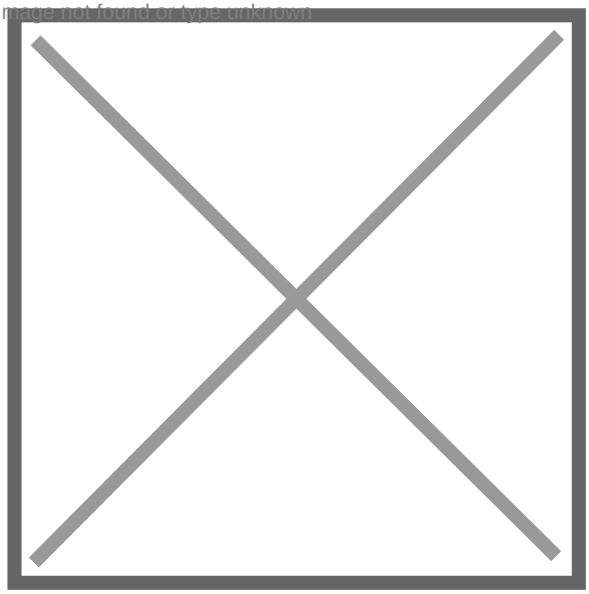

Arrestation pour vol en réunion

Par **Fchappert**, le **29/11/2014** à **18:27**

Bonjour à tous,
Hier, vendredi 28 novembre 2014, nous sommes sortis avec trois collègues de travail voir les dégâts qu'il y avait dans le village où j'habite suite aux inondations actuelles.
Nous sommes arrivés par hasard devant un magasin de jouets où la devanture a été arrachée par les crues. Un de mes collègues a pris des jouets gisant aux abords du magasin malgré mes conseils (je lui ai dit de ne pas faire ça, que ce n'était pas bien, que c'était du vol), il n'a rien voulu savoir. Suite à ça j'ai voulu rentrer chez moi et il m'accompagnait car il avait des affaires à lui chez moi...
Les gendarmes l'ont vu et nous ont emmené au poste où ils nous ont entendus.
Je leur ai expliqué ce qu'il c'était passé, il nous ont fait tous les prélèvements (ADN, empreintes, photos) et mon collègue qui avait volé les jouets leur a dit qu'il était responsable de tout ça et que nous n'avions rien avoir avec ça.
Nous avons été relâchés 2 heures plus tard.
Je suis inquiet car je suis quelqu'un d'honnête, cette situation est horrible pour moi, je n'ai aucune idée de ce qu'il va se passer, les gendarmes m'ont juste dit que je serais convoqué ultérieurement.
Je voudrais savoir ce que je risque, s'il faut que je prenne un avocat, et si je vais avoir un casier judiciaire.Quels sont les recours possible?
Merci d'avance

Par **moisse**, le **30/11/2014** à **10:47**

Bonjour,
Vous avez effectivement intérêt à prendre un avocat pénaliste, vous avez été intercepté en

situation de pillage par les forces de l'ordre et entendu comme tel.
La qualification, en l'absence de guerre ou mouvement insurrectionnel, sera de vol en bande (code pénal 311-4).

Par **Fchappert**, le **30/11/2014** à **10:52**

Merci de votre réponse, je comptais rentrer en contact avec un avocat dès lundi.
Est ce que le fait que je n'ai aucunement aidé et que mes "collègues" le confirment ne pourrait pas m'aider à me disculper un minimum? Mon malheur était d'être avec eux à ce moment là, cette situation me fait très peur..

Par **moisse**, le **30/11/2014** à **11:42**

Comme vous ne maitrisez pas ce que vos amis vont déclarer, l'assistance d'un avocat ayant accès aux pièces vous sera d'un grand secours.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés